ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. JOSIAH KIRKBRIDE

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union,
Nouvelle-Orléans, 27 Février, 1884.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, que la propriété ci-après décrite, savoir: Un certain lot de terre situé dans la Paroisse d'Orléans, dans l'Ancienne Section de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section Numéro Quatre, et dans le Quartier Numéro Deux, et dans la Rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, et borné et décrit comme suit, savoir: Commençant à un point sur la ligne de la rue Dauphine, à une distance de 120 pieds en descendant de la rue Conti, et mesurant 40 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds entre des lignes parallèles, et borné comme suit, savoir: Nord-Est par la rue Dauphine, Nord-Ouest par la propriété de Mme. Veuve Bernard, Sud-Ouest par la propriété de Mme. Veuve Bernard, et Sud-Est par la propriété de Mme. Veuve Bernard, et étant la même propriété qui a été vendue par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, le 1er Février, 1884, à la requête de Mme. Veuve Bernard, contre Josiah Kirkbride, pour la somme de $1,000 00, avec intérêt à 8 par cent par an depuis le 1er Février, 1884, et les frais de vente, sera vendue par le Collecteur de Taxes d'Etat, à la porte principale de la Cour de Circuit de la Paroisse d'Orléans, le Lundi, 24 Mars, 1884, à midi, à l'encan public, pour satisfaire le jugement susdit.

Conditions: Comptant, en monnaie légale des Etats-Unis.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Paroisse d'Orléans.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. JOSIAH KIRKBRIDE.